

L'an deux mille quinze, le 5 octobre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard KUBISZ, le Maire.

**Etaient présents : MM KUBISZ, MUNOZ, GARRIVET, CAILLEUX, FARTURA, VILLIOT, NOWAK, GAYNECOETCHE, VAN ASSCHE, HAVARD, LABBEZ, PERRIER.**

**Absents excusés : M. GUINOISEAU pouvoir donné à M. MUNOZ  
M. MULLER pouvoir donné à M. FARTURA  
M. LEVASSEUR pouvoir donné à M. KUBISZ**

**Secrétaire de séance : Mme Valérie VAN ASSCHE**

ORDRE DU JOUR :

<p>Révision du classement sonore pour la RN2 Modification contrat copieur Achat logiciel facturation Périscolaire/cantine Indemnité de conseil au comptable du Trésor Questions diverses</p>
--

Approbation du compte rendu de la séance du 7 septembre 2015

### **RÉVISION CLASSEMENT SONORE POUR LA RN2**

Monsieur le maire fait lecture du courrier ainsi que du rapport de la DDT de Beauvais concernant la révision du classement sonore pour la RN2.

La loi 92-1444 du 31 décembre 1992 dite « loi bruit » institue un classement des infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic.

La RN2 est classée à ce jour en 3 et sera classée en 2 lorsque la déviation sera mise en place. Mais la circulation passe de 2 x 1 voie à 50 km/h, à 2 x 2 voies à 110 km/h. Il propose un reclassement en 4 étant donné que les vents dominants amèneront toujours le bruit.

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Propose un reclassement en 4, et charge Monsieur le Maire d'en informer la DDT de Beauvais.

### **MODIFICATION CONTRAT COPIEUR**

Monsieur le maire informe le conseil qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017, tous les documents transmis à la trésorerie doivent être dématérialisés.

La société RICOH a fait une proposition pour un nouveau copieur (neuf) pour la mairie, adapté au PESV2. Un contrat de 5 ans qui annule et remplace celui actuellement en place pour un coût trimestriel de 2 448.43 € (loyer et copies couleurs moins élevés).

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

Accepte le nouveau contrat proposé par la société RICOH et autorise Monsieur le Maire à le signer.

### **ACHAT LOGICIEL FACTURATION CANTINE ET PERISCOLAIRE**

Monsieur le maire expose qu'actuellement les inscriptions ainsi que les factures sont gérés informatiquement mais sur des tableaux excel. Cela prend beaucoup de temps et demande une attention permanente.

Suite au passage PESV2 ainsi qu'à la future dématérialisation totale, il est souhaitable de s'équiper d'un logiciel de facturation et de gestion des inscriptions (périscolaire et cantine). Un paiement en ligne pourra également être mis en place via le site internet de la commune.

Après plusieurs devis reçus en mairie, le logiciel Périscoweb est le moins élevé et est très bien adapté aux futures directives pour un montant de 1 950.00 € pour la licence

Après avoir vu une démonstration du logiciel,

Et afin d'alléger le travail fait au quotidien pour le suivi des inscriptions,

Le conseil municipal,

Avec Pour 14, Contre 0, Abstention 1

Accepte l'offre de Périscoweb et charge Monsieur le Maire de faire une demande de subvention auprès de la CAF.

### **INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE AU TRESOR**

Monsieur le Maire fait lecture du calcul de l'indemnité de conseil du comptable du trésor qui s'élève à 430.70 euros net. Il demande aux membres du conseil municipal l'accord pour le versement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide Avec Pour 8, Contre 5, Abstention 2

d'accorder le versement de la somme de 430.70 euros au comptable du trésor et dit que cette dernière devra être de plus en plus sollicitée pour nous donner des conseils.

### **ECLAIRAGE PUBLIC EP RUE DU JARDIN BRULE ET CHEMIN DE LA VACHE NOIRE**

- Vu la nécessité de procéder à l'Eclairage Public du réseau d'électricité pour la rue du Jardin Brûlé et de Chemin de la Vache Noire,

- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi le 25 septembre 2015 s'élevant à la somme de 15 829.29 euros,

- Vu le montant prévisionnel de la participation de la commune de 6 143.74 euros

- Vu les statuts du SE 60 en date du 29 novembre 2013,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Accepte la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise pour l'Eclairage Public du réseau électrique rue du Jardin Brûlé et Chemin de la Vache Noire en technique Aérien ;

Demande au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux ;

Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.

Inscrit les sommes qui seront dues au SE 60 au budget communal de l'année 2016 en section d'investissement, selon le plan de financement prévisionnel joint.

Prend acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50 %.

Prend acte du versement d'un second acompte de 30 % à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

### **ACHAT ORDINATEURS ECOLE MATERNELLE ET PERISCOLAIRE**

Monsieur le maire expose que pour la mise en place du numérique dans les écoles et pour la gestion du périscolaire, la commune doit s'équiper d'ordinateurs portables.

Le coût de ce matériel est de 785.00 € HT.

Vu le budget communal,

Le financement sera assuré par fonds libres et subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter l'aide auprès du Conseil Général,

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à la réalisation du projet.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Ramassage des ordures ménagères : La CCPV a demandé de faire des regroupements de poubelles dans les impasses, leur camion n'étant pas autorisé à faire demi-tour. Elle nous a fourni les containers de 240 L suite à la demande de la mairie.

Nouveau site web de la commune.

Présentation du futur site. Une formation est proposée à 300 euros pour un groupe de personnes, l'hébergement du site et assistance par an et sur 3 ans 359.86 euros.

Courrier de la Préfecture nous demandant de recenser les infractions d'urbanisme.

Présentation de la carte d'achats.

Local épicerie : en attente de nouvelles suite à notre proposition.

Joël CATEL reste sur la commune.

La séance est levée à 23 h 10

Le Maire,

Richard KUBISZ

Les membres du conseil

M. MUNOZ		Mme GARRIVET	
M. CAILLEUX		M. FARTURA	
M. VILLIOT		M. GUINOISEAU	Absent
M. MULLER	Absent	Mme GAYNECOETCHE	
Mme VAN ASSCHE		M. LEVASSEUR	Absent
Mme PERRIER		Mme LABBEZ	
Mme HAVARD		Mme NOWAK	